

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 février, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 18 février 2021 à huis clos.

Ordre du jour

- Compte administratif et compte de gestion 2020
- Budget : note d'orientation budgétaire – calendrier budgétaire
- Etude valorisation de la forêt de Coëtquen
- Commerce : création d'un budget annexe assujetti à la TVA
- Commerce : sollicitation emprunt et ligne de trésorerie
- FREE MOBILE : autorisation installation antenne relais
- Rentrée scolaire septembre 2021
- Câblage et informatique mairie
- Convention associations hélénaïses
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 18 FEVRIER 2021

Le dix-huit février deux mil vingt-et-un, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire (séance à huis clos)

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU – Laurence GABORIT – Aurore PAU - Mrs Olivier BOIXIÈRE – Maël FELIN – Olivier TRÉHEL – Elie CHATTON – Jean-Michel JOURDAN – Pascal BOURSICOT

Absents excusés : Mme Martine BUGEAUD
Mr Serge RIVIERE (procuration à Mr Elie CHATTON)
Mme Gwénaëlle MARTIN (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

Secrétaire de séance : Mme Aurore PAU

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-01

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

En préambule, Monsieur Olivier BOIXIERE, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée les événements marquants de l'année 2020 qui ont impacté le budget, à savoir :

- ♦ un changement de municipalité avec une prise de fonctions différée (fin mai) par rapport aux élections (mars)
- ♦ une année singulière marquée par la pandémie de COVID 19
- ♦ un sinistre majeur le 17 juin 2020 avec les inondations au sud de la commune

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2020:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	886 185.39€
Recettes	1 039 496.51€
Excédent de clôture	153 311.12€

Investissement

Dépenses	342 103.90€
Recettes	514 580.17€
Excédent d'investissement	172 476.27€
Reste à réaliser dépenses	96 704.63€

- Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 n'appellent aucune observation.

OBJET : NOTE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Olivier BOIXIERE, liste les différents projets qui seront exécutés ou démarrés en 2021, à savoir :

- ☞ le City stade avec une réalisation prévue en mars avril
- ☞ le commerce avec un début de réalisation dès cette année
- ☞ préparer l'opération logement pour séniors

A noter que les travaux de voirie portés par Dinan Agglomération seront réalisés sur les secteurs de Trévallon, le Gage, la Bégaudière, les Hêtres pour un montant de 57 192.20 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-02

OBJET : ETUDE DE VALORISATION DE LA FORET DE COETQUEN : PLAN DE FINANCEMENT

(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

La municipalité souhaite lancer l'étude visant à développer un projet de valorisation du patrimoine naturel et historique de la forêt domaniale de Coëtquen.

Monsieur Olivier BOIXIERE explique à l'assemblée qu'il s'agit, à ce stade, de mener une étude de définition de projet pour cette valorisation du massif forestier sous un angle social, éducatif, ludique et touristique. Elle devra proposer des activités de forêt récréatives associant la pédagogie, la découverte, la sensibilisation, le ludique et le sportif dans un souci de sensibilisation du public à l'environnement.

Afin de la financer, la commune pourra solliciter un soutien via LEADER avec un financement à hauteur de 80%.

DEPENSES TTC		RECETTES	
Etude par cabinet spécialisé	60 000 €	Financement programme LEADER	48 000 €
		Autofinancement	12 000 €
	60 000 €		60 000 €

Délai de réalisation : mars 2021 à décembre 2021

Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve le projet présenté ci-dessus
- ☞ valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- ☞ demande à bénéficier d'une aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, sur les Fonds Région Territorialisé en déposant une demande de subvention auprès du Conseil Régional
- ☞ autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire. La commune s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-03

OBJET : COMMERCE : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008

VU la délibération n° 2020-06-01 du 3 septembre 2020 autorisant Madame le Maire à acquiescer le commerce « Au Bon Accueil »

Considérant l'intérêt financier pour la commune à récupérer la TVA sur les travaux qu'elle va réaliser

Sur le conseil de Madame COLLIOU, Trésorière de Dinan, Madame le Maire propose la création d'un budget annexe pour ce local lié au commerce de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ☞ la création d'un budget annexe spécifique au commerce, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur.
- ☞ dit que ce budget sera géré hors taxes, d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local commercial situé 1 Rue des Ecoliers
- ☞ autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Ce budget annexe permettra d'éviter d'importantes variations sur le budget principal et d'identifier les coûts directs et les recettes du service ainsi que mesurer l'équilibre du budget.

Au titre de l'investissement, le budget supportera l'emprunt et les travaux et percevra les subventions. En fonctionnement, y seront inscrits les loyers en recettes et il assurera le remboursement des intérêts financiers de l'emprunt. Si besoin, des reversements depuis le budget principal seront réalisés vers le budget annexe. Et inversement, les excédents du budget annexe seront reversés au budget principal.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-04
OBJET : COMMERCE : SOLLICITATION D'UN PRÊT
(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

Après avoir rappelé le plan de financement du projet « commerce », Monsieur Olivier BOIXIERE, Adjoint aux finances indique à l'assemblée qu'une consultation a été menée auprès de divers organismes bancaires pour un prêt de 250 000 €, à taux fixe, sur 15 et 20 ans avec possibilité de remboursement anticipé.

La commission des finances réunie le 16 février dernier propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui se décompose ainsi :

Périodicité : Trimestrielle
Durée : 20 ans
Taux : 0.55%
Frais de gestion : 0
Montant de l'échéance : 3 302.17 €
Total des intérêts : 14 173.68 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ retient la proposition du Crédit Agricole telle que présentée ci-dessus
- ♦ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-05
OBJET : PROJET D'INSTALLATION ANTENNE FREE MOBILE
(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

Monsieur Olivier TREHEL présente à l'assemblée le projet de la SAS FREE MOBILE qui prévoit l'installation d'une antenne-relais au lieu-dit « le Bois des Terres » sur les parcelles cadastrées AC 94 et ZK 266 appartenant à la commune. Surface louée 64 m².

Ce pylône treillis de couleur gris acier aura une hauteur de 37.86 m supportant des antennes et des faisceaux hertziens afin de couvrir la commune en 3G, 4G et 5G (5G via partage de la bande de fréquences 700 mhz utilisé pour la 4G) ;

Un local technique sera installé au pied du pylône et sera entouré d'une clôture d'une hauteur de 2m. Ces travaux feront l'objet d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

En application de l'article 5 des conditions générales de la convention, la redevance annuelle toutes charges incluses est d'un montant global et forfaitaire de 5 000 €.

La convention est conclue pour une durée de 12 ans entière et consécutive.

A l'expiration de la convention, pour quelque cause que ce soit, l'occupant reprendra tous les équipements techniques qu'il aura installés ou fait installer dans les lieux mis à disposition, y compris génie civil et remettra les lieux mis à disposition en leur état primitif.

Un dossier d'information relatif à ce projet est mis à disposition des administrés qui pourront le consulter en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ accepte ce projet d'installation d'une antenne relais
- ☞ autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public
- ☞ autorise Madame le Maire à signer la déclaration de travaux s'y rapportant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

A noter que l'Agence Nationale des Fréquences, organisme indépendant, va réaliser des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques avant et après l'installation de l'antenne.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-06

OBJET : RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

Madame Solène SAMSON, Adjointe aux affaires scolaires rappelle à l'assemblée qu'en 2014 de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Les 24 heures hebdomadaires d'apprentissage s'organisaient sur 9 demi-journées avec création des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pendant la pause méridienne.

Puis elle signale que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

En raison du contexte sanitaire actuel, les dispositions du décret n°2020-632 du 25 mai 2020 ont permis que les dérogations obtenues pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui arrivaient au terme de l'année scolaire 2019/2020 soient prolongés d'un an.

Par conséquent, pour la rentrée 2021, les communes qui ont obtenu une dérogation à la rentrée 2017 et 2018, ce qui est notre cas, doivent la renouveler.

Après en avoir délibéré, et compte-tenu de l'avis favorable du conseil d'école, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **souhaite** renouveler la dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-07

OBJET : PROJET CABLAGE ET VIDEOPROJECTION MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 22 février 2021)

Monsieur Olivier BOIXIERE, adjoint au Maire, indique à l'assemblée qu'il y a lieu de refaire les branchements informatique à la mairie : le cablage est actuellement de qualité moyenne voire inexistante dans certaines pièces. Puis il présente l'offre retenue en commission des finances et présentée par la société APIXIT de Montauban de Bretagne, à savoir :

Offre mairie :

- . création d'un répartiteur informatique
- . création de prises informatique et électriques
- . mise en place d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé dans la salle du conseil

Coût total : 7 569.76 € HT

Offre salle polyvalente :

- . mise en place d'un boîtier sécurisé qui permettra de sécuriser l'accès au boîtier de commande de l'écran motorisé et du vidéoprojecteur
- . création de prises informatiques et électriques
- . mise en place d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé

Coût total : 4 941.22 € HT

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ accepte les deux offres pour la mairie et la salle polyvalente de la société APIXIT
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-08

OBJET : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATION COMMUNALES

(Délibération transmise en sous-préfecture le 23 février 2021)

Madame Solène SAMSON présente à l'assemblée les conventions liant la commune à :

- ♦ l'association **les Pêcheurs des Quintaines** (président Eric LEGOUT) pour la mise à disposition de l'étang à titre gracieux en échange de l'entretien de ce dernier et de l'organisation des manifestations de type pêcheries ou concours
- ♦ l'association **les Coët'Lutins** (présidente Sylvie BOURSICOT) pour la mise à disposition de la « maison des Lutins » - rez de chaussée et un espace de rangement à l'étage – pour l'organisation d'ateliers et/ou animations pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles adhérentes à l'association

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, approuve ces conventions et autorise Madame le Maire à les signer. Monsieur Pascal BOURSICOT, en tant qu'époux de la présidente s'abstient pour le vote concernant l'association « les Coët'Lutins ».

INFORMATIONS MUNICIPALES

BUDGET PRIMITIF DINAN AGGLO

Monsieur Olivier BOIXIERE présente à l'assemblée quelques chiffres du budget 2021 de Dinan Agglo :

- . dépenses d'équipement s'élève à 26.93 millions d'euros
- . ventilation par politiques publiques
 - Economie : 3.8 M€
 - Mobilités : 6.7 M€
 - Aménagement : 5.80 M€
 - Transition énergétique et valorisation des déchets : 13.1 M€
 - Cycle de l'eau : 14.7 M€
 - Tourisme et patrimoine : 2.4 M€

FRANCE RELANCE

Il s'agit de faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID 19. Pour cela, le plan « France Relance » a été mis en place avec un budget de 100 milliards d'euros. Il repose sur 3 piliers : écologie, compétitivité et cohésion dont les bénéficiaires sont les particuliers, les entreprises, les collectivités territoriales et les administrations.

DECHETS

Les déchets ménagers et assimilés représentent 80 000 tonnes dont 23 000 tonnes d'ordures ménagères. Le budget collecte et valorisation des déchets est en forte hausse et notamment le coût de traitement. Au vu des éléments présentés sur les tendances en matière de reprise des matériaux et d'évolution des coûts, l'objectif de réduction de la quantité de déchets est un enjeu

majeur sur le mandat qui devra porter sur la prévention des déchets afin de réduire les quantités à collecter et à traiter.

Quelques objectifs ont été fixés, à savoir :

- Tendre vers le zéro enfouissement
- 100% du tri à la source des biodéchets dès 2024
- 60% en 2025 des emballages ménagers triés
- 25% de déchets ménagers et assimilés en moins en 2030 hors végétaux (par rapport à 2016)

Le produit supplémentaire de 1M€ nécessaire à l'équilibre du budget à l'horizon 2023 se traduirait en moyenne par une augmentation :

- . du taux moyen pondéré de TEOM de + 11.29%
- . de la cotisation moyenne de 16.79€ /redevable/an soit une augmentation de +0.32€ à la semaine

QUESTIONS DIVERSES

Madame Solène SAMSON informe l'assemblée que le dossier relatif au « Conseiller Numérique » est en bonne voie. En effet, Monsieur le Sous-Préfet présent à LA VICOMTE SUR RANCE a confirmé qu'il soutiendrait ce projet.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 1^{er} avril 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 22 heures 20

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2021-02-01	Compte administratif et compte de gestion 2020	12
2021-02-02	Etude valorisation de la forêt de Coëtquen : plan de financement	13
2021-02-03	Commerce : création d'un budget annexe	14
2021-02-04	Commerce : sollicitation d'un prêt	15
2021-02-05	Projet d'installation d'une antenne FREE MOBILE	15
2021-02-06	Rentrée scolaire septembre 2021	16
2021-02-07	Projet de câblage et vidéo projection mairie et salle polyvalente	16
2021-02-08	Convention avec les associations hélénaïses « les Pêcheurs des Quintaines » et les « Coët'Lutins »	17

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		Absent excusé (procuration à CHATTON Elie)
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BUGEAUD Martine		Absente excusée
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		Absente excusée (Procuration à BOURSICOT Pascal)